

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA		
AVIS N° 2025-17		
Date : 03/06/2025	Objet : projet de plan national d'actions en faveur du Ganga cata et de l'Alouette calandre 2025-2034	Vote : favorable sous conditions

Le Ganga cata et l'Alouette calandre ont fait l'objet d'un premier plan national d'actions (PNA) en 2012-2016, finalisé en 2019, et dont la reconduction a été approuvée par le CNPN en date du 24 février 2022.

Ce premier PNA était axé sur la connaissance de ces espèces, difficiles à étudier compte tenu de leur habitat et de la faible taille de leurs populations. L'objectif principal de ce premier PNA en termes de conservation visait notamment à étendre les surfaces protégées en Crau et à ralentir, voire arrêter, la disparition des surfaces d'habitats favorables à ces espèces.

Malheureusement, et comme mentionné dans l'avis du CNPN, « l'état de conservation des deux espèces ne s'est pas amélioré depuis le début du PNA. Il s'est même dégradé » ; en effet, malgré l'augmentation de la population d'alouettes calandre en Crau, les populations relictuelles des neuf autres départements (Alpes-de-Haute-Provence, Vaucluse, Var, Drôme, Gard, Aveyron, Lozère, Aude, Pyrénées-Orientales) où nichait l'espèce ont disparu, et la situation du ganga cata n'est pas meilleure avec la disparition des populations des coussous fragmentés du nord-est de la plaine, l'aire de répartition s'étant contractée dans la partie sud de la plaine, la plus étendue.

Le nouveau PNA, déposé 9 ans après l'achèvement du premier, est constitué d'un document de 115 pages divisé en deux chapitres consacrés chacun à la biologie des deux espèces (pp 14-67), suivi de la définition d'une stratégie à long terme pour les besoins et les enjeux de conservation (pp 78—83), suivi par la déclinaison en quatre objectifs (pp 84-110) : A : Améliorer le statut de conservation des populations ; B : Améliorer les connaissances sur la démographie et l'écologie ; C : Développer la communication de la conservation et de la connaissance ; D : Veiller à la mise en œuvre des actions du PNA, soit 8 actions au total.

Les chapitres consacrés au bilan de nos connaissances sur les deux espèces sont très bien documentés et font une synthèse très complète de la bibliographie, notamment en ce qui concerne le statut ancien des populations, permettant de mesurer l'ampleur de la régression de leur aire de répartition en France depuis plusieurs siècles ; de même, la littérature concernant les traits de vie est exhaustive, aussi bien pour ce qui concerne des publications relatives à la péninsule ibérique que pour les pays de l'est et de la Russie ; cette synthèse est aussi documentée par la littérature grise des études pas toujours publiées réalisées par l'équipe de la réserve depuis l'achèvement du précédent PNA.

La dynamique des populations de ces deux espèces est contrastée : malgré une apparente stabilité des effectifs hivernaux de ganga cata depuis 10 ans environ (environ 400 individus), la disparition des couples nicheurs des coussous du nord-est de la plaine est inquiétante et non explicitée, alors que ces secteurs abritaient autrefois les plus fortes densités de l'espèce.

Inversement, la dynamique de la population d'alouettes calandre de Crau est positive : alors que celle-ci avait chuté à < 50 couples dans les années 1990-2000, celle-ci est désormais estimée à 163-323 territoires en 2021 et à 174-240 territoires, selon les méthodes de recensement employées. Mais cet accroissement récent de la population de la Crau ne s'est pas traduit par une recolonisation des populations périphériques des départements limitrophes où l'espèce nichait autrefois.

Compte tenu de la vulnérabilité des populations de ces deux espèces, désormais cantonnée dans un seul espace comptant probablement moins de 500 individus chacune, la responsabilité du gestionnaire de la RNN est considérable puisque la quasi-totalité des populations de ces deux espèces s'y reproduit.

Par ailleurs, alors que le nombre d'espèces d'oiseaux qui nichent en France a globalement augmenté depuis la loi de 1976, et que deux seules espèces en limite d'aire ont disparu de notre territoire depuis 50 ans (traquet rieur et guignard d'Eurasie), la disparition de deux espèces supplémentaires à l'avenir serait un échec patent des actions menées localement depuis des décennies pour atteindre l'objectif de 0 perte nette de biodiversité.

De ce point de vue, les actions énumérées dans l'objectif 1, tout à fait légitimes et qui doivent être appuyées et financées, paraissent difficiles à atteindre dans le délai contraint d'un PNA. En effet, comme il est rappelé dans le document, 6 484 ha sont actuellement protégés de façon réglementaire, fruit de quarante années d'efforts de conservation, et 6 700 ha supplémentaires sont l'objectif à atteindre pour une protection réglementaire de la totalité des habitats de ces deux espèces. La mobilisation des moyens financiers considérables à réunir en une décennie, sans parler d'une volonté politique forte tant au niveau local que national, paraît être une marche un peu trop haute à franchir pour arriver en une décennie à ce résultat ambitieux bien que hautement souhaitable.

Si la dynamique actuelle de la population de l'alouette calandre en Crau suggère que cette population est sans doute viable à court terme, l'apparente stabilité de la population de *ganga cata* mesurée par les recensements hivernaux depuis une dizaine d'années ne traduit pas forcément une dynamique favorable à court terme.

En effet, les études brièvement résumées (pp 34-35) de García et Calero-Riestra (2019) de l'Instituto de Investigación en Recursos Cinegéticos (IREC, Ciudad Real, Espagne), montrent un faible taux d'hétérozygotie, inférieur aux populations espagnoles, et un certain degré de dépression consanguine consécutive au faible nombre d'individus reproducteur (N_e). En effet, selon que l'on applique un appariement non aléatoire des couples, ou un appariement aléatoire, la population reproductrice (N_e) varie de 25 à 61 individus, soit environ 6 % à 15 % seulement de la population totale de la Crau, sur la base des recensements hivernaux qui incluent des juvéniles.

Les résultats obtenus par les deux estimations de la population effective montrent qu'un nombre réduit de mâles et de femelles se reproduisent annuellement. Ces auteurs concluent : « *From a conservation perspective, one of the main goals should be to increase the number of individuals that successfully reproduce each year* ».

Le CSRPN suggère que le PNA intègre une étude de faisabilité visant à renforcer la population reproductrice de *ganga cata* de la Crau afin de rétablir un flux génique avec les populations espagnoles dans l'objectif de restaurer au moins partiellement la variabilité génétique de cette population et de renverser la tendance actuelle vers une dépression consanguine accrue, dont les conséquences probables sont, ou seront, une érosion de la fertilité des adultes reproducteurs avec comme conséquences délétères un effondrement rapide de la population.

Enfin, le CSRPN demande à ce que ce PNA soit mis en œuvre rapidement compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'avenir de la population relictuelle du ganga cata en France et que le génotypage des individus à partir des plumes de mue soit poursuivi et mis en œuvre en routine.

Avis 2025-17 :

Le CSRPN émet un avis favorable sous condition de réalisation d'une étude de faisabilité de renforcement de la population reproductrice de gangas cata concernant le projet de plan national d'actions en faveur du Ganga cata et de l'Alouette calandre 2025-2034.

Avis :	Favorable <input type="checkbox"/>	Favorable sous conditions <input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
--------	------------------------------------	---	--------------------------------------

Le Président du Conseil Scientifique

Patrick Grillas

